

Sujet : [INTERNET] Enquête utilité publique : dispositif d'assainissement et rejet en mer Commune de St Palais sur Mer

De : <bg.delacostelareymondie@bbox.fr>

Date : 24/10/2019 19:11

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : <bg.delacostelareymondie@bbox.fr>

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête en cours citée en objet, je vous prie de bien vouloir prendre en considération les observations suivantes :

St Palais, ses résidents et ses vacanciers sont amenés à subir la fermeture de plages ,principalement en période estivale, ce qui apparaît aujourd'hui inconcevable et inacceptable pour un site balnéaire sur la côte Atlantique.

On nous certifie que la capacité de traitement des eaux usées de la station ne serait pas en cause.

En fait, c'est bien l'addition voire même la combinaison de plusieurs facteurs qui semblent en être à l'origine directe et indirecte de ces fermetures,. Elles génèrent de réels désagréments, et cette situation porte en elle même des risques sanitaires que les autorités se voient contraintes de gérer par anticipation et par précaution.

Compte tenu du risque récurrent de saturation de la station d'épuration liée à l'afflux important d'eaux de pluie, de la mauvaise qualité du traitement des eaux que cet afflux génère, de la reverse rendu parfois nécessaire ou accidentelle d'eau non traitée ou mal traitée, il apparaît nécessaire désormais d'appliquer strictement un principe de précaution.

Il ne nous apparait plus possible, en l'état actuel d'une situation qui n'est toujours pas maîtrisée et qui n'offre aucune garantie, notamment sur le plan de l'imperméabilité du réseau de collecte, d'autoriser aujourd'hui la moindre reverse en mer.

Si cette reverse devait se faire, il conviendrait alors que les eaux reversées le soient nécessairement dans des conditions telles qu'elles ne puissent en aucune manière revenir border notre littoral.

En l'état, toute reverse doit être suspendue.

L'application du principe de précaution que la dimension sanitaire rend à nos yeux nécessaire, en attendant de pouvoir réellement maîtriser la situation, doit également amener les autorités publiques à accompagner cette suspension de mesures conservatoires :

- Un engagement massif et accéléré de crédits budgétaires pour la remise à niveau du réseau de collecte,
- Un plan de contrôle et de mise aux normes de la collecte des eaux de pluie chez les particuliers dont les maisons se situent à proximité des plages
- Une réduction drastique des autorisations de construire sur les communes raccordées à la station de St Palais.

Bien cordialement

Bruno de Lacoste
31 rue des Courlis 14420 St Palais sur mer



Garanti sans virus. www.avast.com